



**Direction Générale des Services**

Direction du Développement Territorial

DDT-Service des Contrats

Affaire suivie par : N. Beneyto  
Poste: 76 39

**2012-CG-6-3738**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 26 octobre 2012

**POLITIQUE A02 RENDRE POSSIBLE L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES  
POUR DES SERVICES ÉQUITABLES À TOUS LES YVELINOIS**

**CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE CHANTELOUP-LES-  
VIGNES, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, NOISY-LE-ROI ET  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS  
POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE (SIEHVS)**

**Code** A 0201  
**Secteur** Permettre aux communes yvelinoises de se doter d'équipements en phase avec les besoins de leur territoire  
**Programme** Contrats départementaux

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé	9 675 000 €	600 000 €		
Montant déjà engagé	4 926 764 €	0 €		
Montant disponible	4 748 236 €	600 000 €		
Montant réservé pour ce rapport	1 913 592 €	0 €		

	Montants	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
Répartition CP de l'AP	9 675 000 €	600 000 €	2 390 740 €	2 812 500 €	2 812 500 €	1 059 260 €	0 €
Répartition de l'échéancier du présent rapport	1 913 592 €	0 €	0 €	833 458 €	1 080 134 €	0 €	0 €

Les contrats départementaux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en œuvre dans les collectivités de plus de 2000 habitants du département, soit 105 communes et 15 EPCI à fiscalité propre.

Les communes du Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Noisy-le-Roi et le syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine (SIEHVS) ont sollicité le Conseil général pour signer un contrat départemental. Ces contrats représentent entre 390 000 € et 525 000 € de subvention par collectivité.

Le règlement des contrats départementaux adopté le 27 juin 2003 et modifié le 22 septembre 2006 permet aux collectivités de plus de 2 000 habitants de réaliser des travaux d'intérêt public avec l'aide financière du Département. Le taux d'intervention est fixé à 30% et le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 1,3 M€ HT, pour les collectivités des territoires à dominante rurale, et à 1,5 M€ HT pour les collectivités des territoires à dominante urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants, décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Autres équipements et aménagement d'espaces
Contrat de CHANTELOUP-LES-VIGNES		X			
Contrat de CONFLANS-SAINTE-HONORINE	X	X			X
Contrat de NOISY-LE-ROI			X		X
Contrat du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE					X

# CONTRAT DEPARTEMENTAL DE CHANTELOUP-LES-VIGNES (3<sup>ème</sup> contrat départemental)

## I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 332 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-est du département dans le canton d'Andrésy

Population : 9 569 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999 : - 0,8% (pop. RGP 99 : 9 649 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 15%

Logements : 3 269 en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 19 logements

La commune a signé un CDOR pour la période 2007-2010. Les objectifs ont été atteints grâce à la prorogation d'une année supplémentaire de contrat pour atteindre une construction finale de 400 logements. Au regard de nouveaux projets, la commune a signé un second CDOR pour la période 2011-2013, avec une programmation de 186 logements, dont minimum 20% en locatif social et 60% en logements collectifs.

## II- Environnement de la collectivité

OIN : La commune est partie prenante de l'OIN Seine-Aval. Elle est concernée par un périmètre juridique.

SDADEY : La commune fait partie du pôle structurant de Poissy, au niveau de la couronne urbaine.

SDEN : Les préconisations portent sur la mise en valeur du massif de l'Hautil.

Le PLU, dont la révision a été approuvée le 5 juillet 2011, a pour objectif de protéger et mettre en valeur le village, permettre la poursuite de la réalisation du Grand Projet de Ville via la convention ANRU, préserver l'identité des quartiers pavillonnaires et garantir la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel.

EPCI : La commune fait partie de la communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine (CA2RS).

EPFY : Une convention de veille foncière d'une durée de cinq ans (CA 17/12/07) a été conclue avec la commune pour la réalisation de programmes d'habitat et de développement économique. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 8 000 000 d'euros.

## III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Dans le cadre du grand projet de ville, le quartier de La Noé a fait l'objet d'interventions de restructuration urbaine et de réhabilitation du bâti. Une politique d'équipements favorisant la réadaptation de la réponse des services publics aux besoins de la population a été engagée. La priorité a été donnée aux équipements éducatifs en particulier les écoles. La commune souhaite conforter, poursuivre et renforcer l'attractivité du secteur Est du quartier de La Noé qui présente un fort potentiel de mutation et de renouvellement urbain. Dans ce contexte, la commune souhaite valoriser l'image du groupe scolaire Verlaine situé au cœur du quartier de La Noé en réalisant des travaux importants de restructuration et de réhabilitation.

## IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

L'ensemble des bâtiments fera l'objet d'une mise aux normes techniques (chauffage et ventilation) et sécurité (protections spécifiques sur les toitures terrasse). L'installation de rampes d'accès et d'un ascenseur (école élémentaire sur 2 niveaux) rendra les locaux conformes à la réglementation en matière d'accessibilité handicapés. Les travaux comprendront également un traitement des abords et des façades pour revaloriser l'image de l'école.

Pour sécuriser le site, une nouvelle clôture sera implantée et le contrôle des accès à l'établissement sera amélioré. Pour cela, la réorganisation des locaux comprend un déplacement des entrées des écoles de la rue d'alentours (façade Est) à l'ouest du bâtiment face au nouveau parc urbain. Par ailleurs, une circulation couverte reliera l'entrée principale aux différentes fonctions de l'établissement : entrée des écoles maternelle et élémentaire, administration, service de restauration et cours de récréation.

### **1- Construction d'un service de restauration scolaire (groupe scolaire Verlaine)**

Actuellement situé au rez-de-chaussée du groupe scolaire, à l'intersection de l'école élémentaire et de l'école maternelle, le service de restauration ne dispose pas d'un accès indépendant et la présence de marches ne permet pas la circulation des personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit de construire, sur l'emplacement d'un bâtiment désaffecté de logements de fonction, un nouveau service de restauration d'une superficie de 380 m<sup>2</sup>. Les locaux libérés à l'intérieur du groupe scolaire, permettront de restructurer l'école maternelle (opération 2). La nouvelle cantine comprendra deux salles de restauration, l'une de 40 places pour les maternelles, l'autre de 60 places pour les enfants de l'école élémentaire. Cet équipement disposera également d'un office de préparation, de sanitaires, de locaux de service, de locaux techniques, de locaux réservés au personnel (vestiaires) et de locaux de stockage des déchets. D'un accès indépendant au groupe scolaire, le service de restauration sera accessible le mercredi et pendant les vacances scolaires aux enfants du centre de loisirs.

La production de chauffage de ce nouveau bâtiment se fera pas une pompe à chaleur et l'énergie solaire thermique sera utilisée pour la production d'eau chaude sanitaire avec des panneaux solaires sur la toiture.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>970 000</b>
<b>Subvention départementale (8,7%)</b>	<b>84 000</b>

### **2- Réhabilitation et restructuration d'une école maternelle (Verlaine)**

Les travaux de réhabilitation et de restructuration de l'école maternelle permettront de créer une salle de classe, une salle de repos et une salle de propreté. L'école comprendra ainsi cinq salles de classes, une salle de psychomotricité, deux salles de repos et trois salles de propreté pour accueillir un effectif de 120 enfants.

Les anciens locaux de la cantine seront restructurés et accueilleront une bibliothèque de 109 m<sup>2</sup> mutualisée entre les deux écoles du groupe scolaire qui disposaient auparavant chacune d'une bibliothèque. Les locaux techniques et d'entretien de l'école ainsi qu'un local de rangement du matériel pédagogique seront également implantés dans ces espaces libérés.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>907 000</b>
<b>Subvention départementale (13,9%)</b>	<b>126 000</b>

### **3- Réhabilitation et extension d'une école primaire (Verlaine)**

Pour répondre à l'évolution des besoins des équipes enseignantes, les locaux de l'école élémentaire, comprenant onze classes seront principalement restructurés au rez-de-chaussée. La suppression d'une classe permettra de créer un espace réservé aux ateliers pédagogiques et un espace de jeux couverts.

Au rez-de-chaussée, l'accueil de l'école élémentaire sera déplacée et de nouveaux locaux pour les services administratifs (salle des maîtres, bureaux directeur et secrétariat, infirmerie) seront créés dans une extension du bâtiment existant. Cette nouvelle configuration améliorera l'accueil des familles et sécurisera les accès à l'établissement.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>983 000</b>
<b>Subvention départementale (32%)</b>	<b>315 000</b>

## **V- Proposition de décision**

Les projets de la commune deCHANTELOUP-LES-VIGNES, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 30 mai 2012**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT financés au taux de **35% soit une subvention totale du département des Yvelines de 525 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DECHANTELOUP-LES-VIGNES

(en euros)

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>Montant plafonné par le département</b>	<b>Subvention département des Yvelines</b>	<b>Subvention de la région Ile de France</b>	<b>Subvention ANRU</b>	<b>Part communale</b>	<b>Année de commencement des travaux</b>
1- Construction d'un service de restauration scolaire (groupe scolaire Verlaine)	970 000	240 000	84 000	175 000	587 033	123 967	2012
			8,7%	18%	60,5%	12,8%	
2- Réhabilitation d'une école maternelle (Verlaine)	907 000	360 000	126 000	100 000	587 033	93 967	2013
			13,9%	11%	64,7%	10,4%	
3- Réhabilitation d'une école primaire (Verlaine)	983 000	900 000	315 000	240 828	0	427 172	2013
			32%	24,5%	0%	43,5%	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 860 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>525 000</b>	<b>515 828</b>	<b>1 174 066</b>	<b>645 106</b>	

# CONTRAT DEPARTEMENTAL DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE (4<sup>ème</sup> contrat départemental)

## I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 976 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-est du département dans le canton de Conflans-Sainte-Honorine

Population : 35 802 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999 : +5,5% (pop. RGP 99 : 33 948 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 1%

Logements : 13 691 en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 74 logements

La commune a signé un CDOR pour la période 2007-2009. Les objectifs ont été atteints avec la livraison ou le commencement de 878 logements, dont 222 logements locatifs sociaux, soit 25 % du total.

Au regard de nouveaux projets, la commune a signé un second CDOR pour la période 2011-2013, avec une programmation de 650 logements, dont minimum 27% en locatif social et 80% en logements collectifs.

## II- Environnement de la collectivité

OIN : La commune est partie prenante de l'OIN Seine-Aval.

SDADEY : La commune constitue un pôle structurant.

SDEN : Les préconisations portent sur la préservation de la rive gauche de la Seine identifiée comme un espace d'intérêt écologique.

SDVVV : La liaison circulaire de la Bièvre à la Seine Aval et la Vélo-route Paris-Londres s'inscrivent en cohérence avec les liaisons vertes de l'Oise. La préservation des berges est cohérente avec ces projets.

Le PLU, approuvée le 3 avril 2006 et révisé le 26 mars 2012, a pour objectif de maîtriser la dynamique urbaine, équilibrer le développement économique, améliorer le système des déplacements et valoriser le patrimoine bâti, paysager et environnemental.

EPCI : Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté par le Préfet le 19 décembre 2011, prévoit son intégration à la Communauté de Communes Seine et Forêts.

EPFY : Une convention de veille foncière d'une durée de quatre ans (CA 17/12/08) a été conclue avec la commune pour la réalisation de programmes d'habitat et de développement économique. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 30 000 000 d'euros.

## III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial, un bilan des émissions de gaz à effet de serre générées par le patrimoine et les activités de la collectivité a été réalisé. La Ville a mis en place un plan de réhabilitation énergétique de son patrimoine dont les premières actions concernent la réhabilitation de deux groupes scolaires Les Grandes Terres (cf. opération 1) et Chennevières.

Par ailleurs, face à une augmentation de la demande d'accueil des enfants de 0 à 3 ans, la commune a décidé de créer une maison de la petite enfance dans le quartier des Roches pour compléter l'offre actuelle de 311 places réparties dans 8 structures d'accueil (1 crèche collective, 3 multi-accueil, 1 halte-garderie, 2 crèches familiales et 1 micro-crèche privée). Les 275 assistantes maternelles agréées proposent en complément 782 places.

## IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

### 1- Réhabilitation énergétique du groupe scolaire des Grandes Terres

Le projet de réhabilitation du groupe scolaire des Grandes Terres s'inscrit dans le plan de gestion du patrimoine communal qui vise à requalifier le patrimoine bâti en ayant pour objectif de réduire de 40% les consommations énergétiques et de 50% les émissions de gaz à effet de serre.

La réhabilitation énergétique envisagée comporte des interventions systématiques sur l'enveloppe du bâtiment avec une isolation par l'extérieur, le remplacement des menuiseries, la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses avec isolation et une intervention sur les équipements de ventilation et d'éclairage. Une nouvelle enveloppe de façades alliant qualité

architecturale et environnementale et intégrant des jeux de couleurs, conférera au bâtiment un aspect contemporain. Il deviendra ainsi un élément fort du paysage urbain.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>1 963 000</b>
<b>Subvention départementale (16%)</b>	<b>315 000</b>

### **2- Extension et restructuration de la Maison de la Petite Enfance des Roches**

D'une superficie de 710 m<sup>2</sup> le centre des Hautes Roches, qui date des années 80, fera l'objet d'une réhabilitation lourde et sera agrandie de 148 m<sup>2</sup> pour y accueillir une maison de la petite enfance. Elle sera composée d'une structure multi-accueil de 50 places (dont 5 places en halte-garderie) et une crèche familiale.

Cette restructuration permet le transfert d'une crèche collective de 18 places située dans deux logements d'une part, et des deux crèches familiales municipales occupant des locaux loués par la ville d'autre part. Ces trois structures bénéficieront ainsi, dans la maison de la petite enfance, d'espaces plus adaptés pour les enfants, l'accueil des familles et des assistantes maternelles.

Le bâtiment dont les espaces utiles aux différents modes d'accueil seront mutualisés comprendra :

- une structure multi-accueil composée de 4 salles d'éveil, 2 ludothèques, 4 salles de repos, 2 espaces de change, 1 biberonnerie et 3 bureaux
- une crèche familiale disposant d'1 salle d'éveil, 1 ludothèque, 1 salle de repos, 1 espace de change et 2 bureaux
- une salle de motricité et un local poussettes
- des espaces pour le personnel (vestiaires, sanitaires), des pièces de service (office, laverie, lingerie, buanderie) et des locaux techniques (chaufférie),

Pour valoriser l'image de cet équipement public les façades seront traitées avec des matériaux et coloris différents qui permettront de différencier les volumes en fonction de leur destination. Le traitement des espaces extérieurs, comprend la création d'un parking de 12 places à l'entrée du site. Les jardins existants à l'arrière du bâtiment seront directement accessibles depuis les espaces d'activités des enfants. Cette opération fait l'objet d'une démarche HQE.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>1 359 000</b>
<b>Subvention départementale (10,3%)</b>	<b>140 000</b>

### **3- Construction de la maison de quartier des Roches**

La maison de quartier populaire des Roches accueille, en semaine, diverses activités socio-culturelles (théâtre, yoga, gymnastique, alphabétisation, soutien scolaire ...) et loue le week-end la grande salle aux particuliers. Dans le cadre du programme global de restructuration du centre des Hautes Roches (cf. opération 2), un nouveau bâtiment accueillera la maison de quartier pour maintenir les animations sociaux-culturelles et développer un lien social.

D'une superficie de 195 m<sup>2</sup>, la maison de quartier sera construite en mitoyenneté des constructions existantes, mais demeurera indépendante dans son fonctionnement avec une entrée séparée de celle de la maison de la petite enfance. Le nouveau bâtiment comprendra deux salles d'activités de 40 et 70 m<sup>2</sup> séparées par une cloison amovible, un bureau, deux locaux de stockage, une cuisine et des sanitaires. Cette opération fait l'objet d'une démarche HQE.

La commune s'est également engagée dans la valorisation des espaces extérieurs de ce quartier avec la modernisation d'un plateau multi-sports et l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants de deux à huit ans (hors financement contrat départemental).

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>534 000</b>
<b>Subvention départementale (13,1%)</b>	<b>70 000</b>

## **V- Proposition de décision**

Les projets de la commune de CONFLANS-SAINTE-HONORINE, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 25 juin 2012**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT financés au taux de **35% soit une subvention totale du département des Yvelines de 525 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

(en euros)

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>Montant plafonné par le département</b>	<b>Subvention département des Yvelines</b>	<b>Subvention de la région Ile de France</b>	<b>CAF</b>	<b>Part communale</b>	<b>Année de commencement des travaux</b>
1- Réhabilitation énergétique du groupe scolaire des Grandes Terres	1 963 000	900 000	315 000	490 000	0	1 158 000	2014
			16%	25%	0	59%	
2- Extension et restructuration de la Maison de la Petite Enfance des Roches	1 359 000	400 000	140 000	250 000	432 000	537 000	2013
			10,3%	18,4%	31,8%	39,5%	
3- Construction de la maison de quartier des Roches	534 000	200 000	70 000	0	0	464 000	2013
			13,1%	0%	0%	86,9%	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 856 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>525 000</b>	<b>740 000</b>	<b>432 000</b>	<b>2 159 000</b>	

# CONTRAT DEPARTEMENTAL DE NOISY LE ROI

(6<sup>ème</sup> contrat départemental)

## I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 543 hectares.

Localisation de la collectivité : au nord-est du département dans le canton de Saint-Nom-la-Bretèche

Population : 8 185 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : + 4% (pop. RGP 99 : 7 884 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : - 2%

Logements : 3 289 logements en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 35 logements

La commune a signé un CDOR pour la période 2011-2013, sur une base de programmation de 33 logements locatif sociaux.

## II- Environnement de la collectivité

SDADEY : le territoire communal est situé à proximité de l'entité principale de Versailles.

SDEN : - le terrain de golf a une fonction récréative

- les coteaux sud de la commune ont une fonction agricole

- les abords de la RD 307 en limite sud de la commune dans la perspective du confortement des franges de la plaine de Versailles ont une fonction de maîtrise des fronts urbains

SDVVV : un itinéraire cyclable en site propre, identifié au schéma départemental, traverse la commune du nord au sud. Une portion desservant le site sportif reste à aménager.

PLU : approuvé le 4 avril 2007 et modifié le 25 janvier 2010.

EPCI : la commune est membre la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

EPFY : une convention d'action foncière pour la réalisation de projets urbains a été signée pour la période 2011-2013. Le montant de l'engagement financier maximal s'élève à 4 500 000 euros.

## III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Le quartier Vaucheron, qui date des années 60, est un ensemble vétuste qui comprend un groupe scolaire, des salles de sports, un plateau d'évolution et des logements communaux. Il est situé dans un secteur stratégique du fait de sa localisation centrale et de sa proximité avec les principaux équipements publics et commerciaux.

La commune souhaite restructurer l'ensemble du quartier pour renforcer son rôle de pôle de vie tout en améliorant l'aspect paysager. Le programme comprend la construction de 33 logements, la restructuration de la restauration du groupe scolaire et la construction d'un complexe sportif, d'un plateau d'évolution, de salles d'expositions, de locaux associatifs, de bureaux communaux et d'un parking public souterrain. L'ensemble sera agrémenté d'espaces publics et de liaisons douces paysagés.

## IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Les opérations du contrat se concentrent sur le projet de requalification du quartier Vaucheron. Un complexe sportif sera réalisé à l'emplacement d'anciens logements dont la destruction a été rendue possible par la livraison du nouvel ensemble de logements. Il regroupera un gymnase et une salle de danse, dont l'entrée et les services seront mutualisés. Tirant parti de la déclivité du terrain naturel, il sera construit sur deux niveaux. La volumétrie du bâti est minimaliste et structurée pour accompagner la régularité de la composition urbaine, déclinant des parements en bois, matériau fédérateur de l'ensemble des bâtiments du quartier.

### **1- Construction d'un gymnase**

Le gymnase se situera au premier niveau du bâtiment et bénéficiera d'un éclairage zénithal naturel. Il comportera une salle de sport polyvalente de 600 m<sup>2</sup>, des vestiaires et sanitaires ainsi qu'une salle de rangement commune avec la salle de danse. Cet équipement sera utilisé par les scolaires dans la journée et par les associations sportives le soir et le week-end.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>1 656 034</b>
<b>Subvention départementale (13%)</b>	<b>211 099</b>

### **2- Construction d'une salle de danse**

La salle de danse occupera le second niveau du bâtiment, en mezzanine sur le gymnase. Une coursive haute, accessible par escalier ou par ascenseur, desservira la salle d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>, dotée d'une estrade pour accueillir un piano, ainsi que les vestiaires et sanitaires.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>664 093</b>
<b>Subvention départementale (13%)</b>	<b>84 654</b>

### **3- Construction d'un parking souterrain**

Les espaces extérieurs du quartier Vaucheron sont traités de façon exclusivement minérale et imperméabilisée, et partiellement utilisés en parking aérien. Afin de créer un espace paysagé vert et arboré, dédié aux circulations douces d'une part et d'augmenter la capacité de stationnement liée à la création de nombreux équipements in situ d'autre part, un parking public de 37 places sera construit sous le complexe sportif. Le volume sera entièrement peint (sols, murs et plafonds) et sera notamment desservi par un ascenseur directement relié à l'entrée du complexe sportif.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>739 348</b>
<b>Subvention départementale (13%)</b>	<b>94 247</b>

## **V- Proposition de décision**

Les projets de NOISY-LE-ROI, approuvés par la **délibération du conseil municipal du 29 mai 2012**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 300 000 euros HT financés au taux de **30% soit une subvention totale du département des Yvelines de 390 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE NOISY-LE-ROI (en euros)

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>Montant plafonné par le département</b>	<b>Subvention du département des Yvelines</b>	<b>Subvention de la région Ile de France</b>	<b>Part communale</b>	<b>Année de commencement des travaux</b>
1- Construction d'un gymnase	1 656 034	703 665	211 099	649 537	795 398	2014
			13%	39%	48%	
2- Construction d'une salle de danse	664 093	282 180	84 654	260 473	318 966	2014
			13%	39%	48%	
4- Construction d'un parking souterrain	739 348	314 155	94 247	289 990	355 111	2014
			13%	39%	18%	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 059 475</b>	<b>1 300 000</b>	<b>390 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 469 475</b>	

# CONTRAT DEPARTEMENTAL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE (SIEHVS) (2<sup>ème</sup> contrat départemental)

## I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 22 903 hectares.

Localisation de la collectivité : Le syndicat intercommunal des établissements pour handicapés du Val de Seine (SIEHVS) regroupe, au nord du département des Yvelines, trente et une communes (Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Bouafle, Chapet, Ecqueville, Evécquemont, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Juziers, Lainville-en-Vexin, Les Mureaux, Maule, Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-Seine, Montainville, Morainvilliers, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Poissy, Sailly, Saint-Martin-La-Garenne, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Vilette).

Population : 178 973 habitants (RP 2009 population totale)

Evolution depuis 1999-2009 : + 4,3% (pop. RGP 99 : 171 523 habitants)

Logements : 72 633 logements en 2008

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 459 logements

16 communes ont signé un CDOR pour la période 2011-2013, sur une base de programmation de 3 242 logements locatif sociaux.

## II- Environnement de la collectivité

OIN : 21 communes du syndicat intercommunal sont partie prenante de l'OIN Seine-Aval.

SDADEY : Les communes adhérentes au SIEHVS se concentrent principalement autour des pôles structurants de Poissy et des Mureaux.

PLU (de la commune de Verneuil-sur-Seine où est implanté le projet) : révision approuvée le 3 octobre 2010.

EPCI : Les communes adhérentes au SIEHVS sont membres de six EPCI soit la Communauté de communes Seine Mauldre, la Communauté de communes Gally-Mauldre, la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine, la Communauté de communes Vexin-Seine, la Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines et la Communauté de communes des Portes Ile de France.

## III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Depuis 1972, le SIEHVS a pour vocation de créer des équipements destinés à accueillir des personnes handicapées. Pour les enfants et les adolescents, le syndicat a créé aux Mureaux un centre d'action médico-sociale précoce (enfants de moins de 6 ans), un institut médico-éducatif (de 4 à 20 ans) et un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (5 à 18 ans).

Pour les adultes adaptés au travail, le syndicat a créé deux établissements et service d'aide par le travail (Ecqueville, Poissy), une section d'adaptation spécialisée (Ecqueville), des foyers d'hébergement (Hardricourt, Meulan) et un service d'accompagnement à la vie sociale.

Pour les adultes inadaptés au travail, le syndicat a créé deux maisons d'accueil spécialisées (Ecqueville, Limay) et un foyer de vie (Ecqueville).

La gestion de ces dix établissements et services est confiée à l'Association de Gestion des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine (AGEHVS). Se sont près de 400 enfants et 400 adultes qui sont accueillis par ces structures qui emploient 347 agents. Le SIEHVS souhaite acquérir des locaux et les réhabiliter pour y implanter son siège social et celui de l'AGEHVS.

## IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Pour l'élaboration de son contrat, le syndicat n'a pas fait appel au CAUE, mais a sollicité l'intervention de l'Espace Info Energie « Energies Solidaires » pour la réalisation d'une information énergétique en amont sur le siège social.

### 1- Acquisition des locaux d'un siège social

Les sièges sociaux du SIEHVS et de l'AGEHVS sont actuellement situés aux Mureaux dans des locaux exigus et peu adaptés à leur fonctionnement. Le syndicat souhaite acquérir un bâtiment de 406 m<sup>2</sup> de plain pied avec un sous-sol aménagé situé à Verneuil-sur-Seine. Le bâtiment était occupé précédemment par les bureaux de l'entreprise sociale

pour l'habitat « Coopération et Famille ». Les locaux inoccupés depuis quelques années nécessitent des travaux de réhabilitation.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>409 500</b>
<b>Subvention départementale (35%)</b>	<b>143 325</b>

## **2- Réhabilitation des locaux d'un siège social**

Les travaux portent sur un réaménagement intérieur des locaux, la volumétrie du bâtiment n'étant pas modifiée. Les deux structures souhaitent être autonomes tout en mutualisant un salon d'accueil, une salle de réunion, des locaux réservés pour le personnel (sanitaires, détente), des locaux de stockage et d'entretien, des locaux techniques et deux bureaux pour le président et le responsable logistique et achats mutualisés. Par ailleurs, le SIEHVS disposera de trois bureaux et d'un local archives. L'AGEHVS bénéficiera de huit bureaux et deux locaux d'archives.

Pour accéder au bâtiment un cheminement piétons sera aménagé depuis l'aire de stationnement publique située à l'extérieure du parc. Les deux niveaux du bâtiment (RDC et sous-sol) seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment, qui date de 1969, n'a subi aucune rénovation thermique. Il est très énergivore en raison d'une absence d'isolation thermique et de grandes surfaces de baies vitrées en simple vitrage situées au sud et au nord. Des travaux de réfection totale de la toiture, d'isolation extérieure et de remplacement des menuiseries permettront de réduire les consommations d'énergie et donc les coûts de fonctionnement des deux structures.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>943 622</b>
<b>Subvention départementale (35%)</b>	<b>330 267</b>

## **V- Proposition de décision**

Les projets du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE, approuvés par **la délibération du conseil syndical 13 septembre 2012**, sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 353 122 euros HT financés au taux de **35%** **soit une subvention totale du département des Yvelines de 473 592 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE (en euros)

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux H.T.</b>	<b>Subvention du département des Yvelines</b>	<b>Part syndicale</b>	<b>Année de commencement des travaux</b>
1- Acquisition des locaux d'un siège social	409 500	143 325	266 175	2012
		35%	65%	
2- Réhabilitation des locaux d'un siège social	943 622	330 267	613 355	2013
		35%	65%	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 353 122</b>	<b>473 592</b>	<b>879 530</b>	

Un récapitulatif financier des contrats départementaux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé :

**ECHEANCIER CONTRACTUEL (en euros)**

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>Montant proposé en euros HT</b>	<b>Montant retenu en euros HT</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Contrat de CHANTELOUP-LES-VIGNES	2 860 000	1 500 000	525 000	84 000	441 000	-	-
Contrat de CONFLANS-SAINTE-HONORINE	3 856 000	1 500 000	525 000	0	210 000	315 000	-
Contrat de NOISY-LE-ROI	3 059 475	1 300 000	390 000	0	0	390 000	-
Contrat du SIEHVS	1 353 122	1 353 122	473 592	143 325	330 267	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 128 597</b>	<b>5 853 122</b>	<b>1 913 592</b>	<b>227 325</b>	<b>981 267</b>	<b>705 000</b>	<b>-</b>

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT (en euros)**

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>Montant proposé en euros HT</b>	<b>Montant retenu en euros HT</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Contrat de CHANTELOUP-LES-VIGNES	2 860 000	1 500 000	525 000	0	42 000	262 500	220 5000
Contrat de CONFLANS-SAINTE-HONORINE	3 856 000	1 500 000	525 000	0	105 000	262 500	157 500
Contrat de NOISY-LE-ROI	3 059 475	1 300 000	390 000	0	0	0	390 000
Contrat du SIEHVS	1 353 122	1 353 122	473 592	0	308 458	165 134	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 128 597</b>	<b>5 853 122</b>	<b>1 913 592</b>	<b>0</b>	<b>455 458</b>	<b>690 134</b>	<b>768 000</b>

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :